

Réunion du conseil municipal – jeudi 02 juillet 2015

Date de convocation : 16 juin 2015

L'an deux mil quinze et le 02 juillet 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël

Présents : Mme BLANC Anne - M. BOCHET Jean-Paul - M. DENCHE James - M. FLORENT Jérémy - M. FUGIER Damien — M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite - M. SAGANEITI Philippe - Mme TRAVERSIER Sylviane - M. VALAZ Christophe

Excusés : M. BONVIN Denis (pouvoir de vote à Mme TRAVERSIER Sylviane) - M. CADENEL Jean-Luc (pouvoir de vote à M VALAZ Christophe) - Mme MARTINANT Coralie (pouvoir de vote à Mme RUFFIER Marguerite) –

Secrétaire : Mme BLANC Anne

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 MAI 2015.

ASSAINISSEMENT

Approbation d'une convention pour mise en place d'un groupement de commande avec LA BATHIE et le Syndicat des Vernays

Le Maire explique le contexte :

Une opportunité est offerte pour la commune de mettre un réseau d'assainissement collectif sur le chef lieu, la Combaz et la plaine de Blay

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion d'un traitement en commun sur 5 communes de Basse Tarentaise.

Le maire apporte les réponses aux questions soulevées lors de la dernière réunion de travail des élus municipaux:

Modification de l'Article 15 → suppression du cadre des pénalités

Impact environnemental → la STEP de la Bâthie valorise déjà ces déchets 100% des boues sont valorisés et répondent à la Norme NF 44095 compost de boues. Les boues peuvent être épandues ,mais toujours pas en zone BEAUFORT

S'ensuit une discussion sur l'utilisation des boues en zone Beaufort et une possibilité d'épandage à titre dérogatoire, en fonction de la nature des boues Des renseignements seront pris.

Il reste cependant 3 tonnes de déchet capturé par le dégrilleur en tête de station classé (DIB) Déchet Inerte Banaux filière des ordures ménagères.

Le maire propose au conseil municipal un portage de maîtrise d'ouvrage unique par la commune de LA BATHIE pour le raccordement du réseau d'assainissement du Syndicat des Vernays et d'une partie de la commune d'Esserts-Blay à la STEP de LA BATHIE -

Ce projet s'inscrit dans une réflexion et une évolution au travers la loi Notre qui soumet aux EPCI la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement en décembre 2017.

Cette prise de compétence sera proposée en conseil communautaire Coral à partir de janvier 2016.

Ce futur transfert de compétence a Co.ral ne remettra pas le projet en question, bien au contraire le projet sera prioritaire puisque les études auront bien avancé, voir les travaux commencés.

Le maire propose donc la délibération suivante :

DELIBERATION 2015-06-00001

Portage de la maîtrise d'ouvrage unique par la commune de la Bâthie

Compte tenu de la vétusté et de la non-conformité de la station d'épuration de Saint Paul qui nécessitera l'abandon de cet équipement dans les prochaines années, le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé par le conseil syndical inscrit parmi ses priorités le raccordement du réseau à la STEP de LA BATHIE.

Cette station d'épuration dite « des Vernays » appartenant à LA BATHIE et mise en œuvre en 2007 a une capacité de 8000 EH. Or, seule la moitié de cette capacité est aujourd'hui utilisée.

Par ailleurs, la commune de LA BATHIE travaille depuis plusieurs années sur le dossier de raccordement du secteur Arbine/Langon actuellement assaini via la station d'épuration d'Arbine, station elle aussi trop vétuste qui doit être raccordée dans les meilleurs délais à la station principale des Vernays.

Enfin la commune d' ESSERTS-BLAY a réalisé son schéma directeur d'assainissement qui fait ressortir le scénario possible d'un raccordement des réseaux d'assainissement collectif de cette commune à celui de LA BATHIE.

A l'issue de nombreux échanges entre les collectivités concernées, il s'avère que ces 3 opérations ont un lien fonctionnel et qu'elles sont susceptibles d'être réalisées de concert. De plus, la gestion intercommunale à moyen terme de l'ensemble des réseaux et équipement d'assainissement collectif des 3 collectivités est à envisager afin de mutualiser les services, d'optimiser les moyens et d'assurer une cohérence tarifaire pour l'ensemble du territoire concerné

Dans l'immédiat pour pouvoir engager les études sans tarder, faciliter le suivi et le montage administratif de l'opération « Raccordement à la STEP des Vernays de LA BATHIE du secteur Arbine/Langon (LA BATHIE), du réseau du SI des Vernays (CEVINS – SAINT PAUL SUR ISERE - ROGNAIX) et du réseau de la commune d' ESSERTS-BLAY », il convient que la commune de LA BATHIE puisse assurer la maîtrise d'ouvrage unique du projet et d'autoriser M. le Président à signer la convention qui fixe les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique.

A noter que cette convention prévoit la désignation d'un comité de pilotage de l'opération comptant 3 élus pour le SI des Vernays, 2 élus pour ESSERTS-BLAY et 2 élus pour LA BATHIE. Il convient de désigner les 2 élus

De plus, il est convenu que l'opération se déroule en deux tranches :

- Une tranche ferme portant sur la réalisation de la première partie des études jusqu'à l'avant-projet qui permettra de déterminer les coûts d'objectifs précis de l'opération, ainsi que le coût de fonctionnement de la STEP à la charge de chaque collectivité qui en résultera.

Les charges financières de cette tranche seront réparties au prorata du montant prévisionnel de travaux de chaque collectivité

• LA BATHIE	suppression STEP d'Arbine et création d'une jonction jusqu'à la STEP des Vernays	1 400 000 € HT
• SI des VERNAYS	raccordement sur le réseau existant de La Bâthie	430 000 € HT
• ESSERTS-BLAY	raccordement sur le réseau projeté de La Bâthie	740 000 € HT
• TOTAL		2 570 000 € HT

- Une tranche conditionnelle portant sur la finalisation des études et le lancement général des travaux.

A l'issue de la tranche ferme (les études) l'avant projet et coût d'objectif définitifs seront soumis à l'approbation de chacune des collectivités signataires de la convention afin qu'elles se positionnent sur la levée ou non de la poursuite de l'opération (lever de la tranche conditionnelle) et sur les modalités de répartition des coûts à intervenir.

Les travaux pourraient être réalisés en 2017.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le lancement de l'opération « Raccordement à la STEP des Vernays de la Bâthie du secteur Arbine/Landon (La Bâthie), du réseau du SI des Vernays (Cevins – Saint

Paul sur Isère – Rognaix) et du réseau de la commune d'Esserts Blay » et d'en confier la maîtrise d'ouvrage unique à la commune de la Bâthie

- Autoriser M. Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et tout acte afférent à ce dossier

M. DENCHE rappelle qu'il n'y a pas eu d'étude de faisabilité sur les deux solutions possibles (deux roselières ou raccordement à la STEP de LA BATHIE)

M. FLORENT indique donc que le choix est déjà tracé.

M. DENCHE indique que construire plusieurs roselières dans le territoire n'est pas un choix qui s'oppose à l'intercommunalité.

M. FLORENT informe qu'il a réalisé un travail comparatif qui n'a pas été pris en compte.

Le maire rappelle que l'opération se déroulera en deux tranches :

Une tranche ferme pour l'étude de l'avant projet , le chiffrage des travaux et la recherche de subventions

Une tranche conditionnelle qui sera soumise en son temps au conseil municipal pour qu'il se prononce sur la réalisation ou non des travaux sur la commune d'ESSERTS-BLAY au vu de l'estimation.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le lancement de l'opération « Raccordement à la STEP des Vernays de la Bâthie du secteur Arbine/Landon (La Bâthie) , du réseau du SI des Vernays (Cevins, – Saint Paul sur Isère et Rognaix) et du réseau de la commune d'Esserts Blay » et d'en confier la maîtrise d'ouvrage unique à la commune de la Bâthie
- Autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et tout acte afférent à ce dossier.

4 CONTRE : FLORENT-VALAZ-DENCHE-CADENEL

2 ABSTENTIONS : ROSAT-SAGANEITI

DELIBERATION 2015-06-00002

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent contractuel pour l'année scolaire 2015-2016, pour aider au fonctionnement de la cantine scolaire et garderie.

Le poste sera de 14 h par semaine scolaire. Une indemnité de congés payés de 10 % sera versée. L'agent pourra être amené en cas de besoin à suppléer les absences éventuelles de l'agent en charge de la cantine- garderie et des TAP (temps d'activité périscolaire mis en place du fait de la réforme des rythmes scolaires). Des heures complémentaires lui seront alors réglées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de créer un poste d'agent contractuel à contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2015-2016, à compter du 28 août 2015, pour aider au fonctionnement de la cantine et de la garderie, et pouvant en cas de besoin pallier les absences
- charge le maire de signer le contrat avec la personne recrutée, sur la base de 14 heures hebdomadaires en semaine scolaire, soit 3 h 30 par jour scolaire sauf le mercredi. L'indemnité de congés payés lui sera versée. Des heures complémentaires lui seront réglées en cas de remplacements ponctuels.
- autorise le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION 2015-06-00003

ANNULATION D'UNE CREANCE

Le maire communique la liste des produits communaux concernant des redevables qui font l'objet d'exécution de jugements des tribunaux, ordonnant l'effacement des créances.

Le conseil municipal, constate l'extinction de la créance suivante : ALLAIN PASCAL EX 2011 – ARTICLE 2 ROLE 1 – EAU d'un montant de 389.26 euros. Cette annulation sera prise en charge budgétairement sur l'exercice 2015 au compte 6542 « créances éteintes ».

2 CONTRE : FUGIER et MERCIER

POINT SUR LES INSCRIPTIONS GARDERIE ET CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Achat :

Un vélo supplémentaire et un tableau blanc ont été livrés
Des chaises pour la cantine sont en attente de livraison

Effectifs prévisionnels à la rentrée 2015-2016 :

Ecole Esserts-Blay : 36 élèves

Ecole de St Paul : 60 élèves dont 12 GS Blaycherains

Ecole de Rognaix : renseignements non connus

Radiations pour déménagement hors RPI :

6 pour ESSERTS-BLAY :

2 pour ST PAUL SUR ISERE

EFFECTIF PREVISIONNEL A LA CANTINE 2015- 2016 : au 02 juillet 2015

30	15	dont :	15
retours	annuels	9 les : lundi-mardi-jeudi-vendredi	mensuels
sur		2 les : mardi-jeudi-vendredi	
38 dossiers		1 les : lundi-mardi	
		1 les : jeudi-vendredi	
		1 le vendredi	
		1 ne sais pas encore	

EFFECTIF GARDERIE 2015- 2016 : au 02 juillet 2015

15	2	dont :	13
retours	annuels	1 le mercredi midi	mensuels
sur		1 les Lundi et mardi matin & soir - mercredi matin & midi - jeudi et vendredi matin	
39 dossiers			

le Maire informe le CM que, du fait des inscriptions importantes en Maternelle, il est possible que nous devions accueillir en septembre prochain une partie des élèves de grande section sur l'établissement de la commune.

Ce choix aura potentiellement un impact sur le service périscolaire et l'emploi du temps d'un agent contractuel. Le point sera fait à la rentrée, pour voir les aménagements à apporter à l'organisation

Cantine

Une rencontre avec le chef cuisinier et la direction du collège de Saint-Paul s'est tenue et les repas se sont améliorés sur les deux dernières semaines de juin.

A la demande du Maire, des septembre 2015 il sera mis en place un comité de pilotage composé d'élus de la commune et de 1 ou 2 parents volontaires, l'objectif sera de faire le point sur le fonctionnement du service cantine et d'apporter toutes les modifications nécessaires pour une prestation toujours meilleur.

Une première rencontre est prévue fin août avec la diététicienne.

M. THEVENON informe du départ de la directrice de la maternelle Mme ALLEYRON-BIRON prend sa retraite elle sera remplacée par MME TAVERNIER qui arrive d'une école de la vallée d'Aigueblanche.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **forêts**
 - la coupe de bois (parcelles – et 10) a été vendue pour 59000 EUROS
- **Travaux**
 - Mise en place d'un vidéo projecteur dans la deuxième classe
 - Visite contrôle des installations électriques de l'école : problème de sortie de secours dans chaque classe
 - Lundi 06 juin : mise en place du panneau d'information
 - Abris bus plaine pratiquement terminé
 - Début des travaux à la Combaz courant juillet (Mme Rioult)
 - Réfection Route de St Thomas
 - Mise en place tout venant par la ville Albertville route forêt de Rhonne en juillet
 - Réaménagement des bureaux de la mairie en cours
 - Changement des toilettes dans l'appartement de l'ancienne cure
 - Réparation électrique du ballon d'eau chaude appart école. Un dernier compteur énergétique va être installé à l'école

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

- **Droit de préemption urbain**

Le Maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour un bâtiment sis le Mas section E 443-442-1170-1328, 437 m².

INFORMATIONS DIVERSES

- Un courrier concernant les ados surpris sur le fait d'escalader le Château a été envoyé aux parents concernés. Certains ont remercié le maire de les avoir prévenus.
- Canicule : le maire demande une vigilance de voisinage surtout envers les personnes fragiles et enfants en bas âge
- Dissolution du syndicat Arlysère au 1 juillet 2015 remplacé par le PETR Arlysère
- Le maire communique le résultat définitif du Téléthon 2014
Soit 9015€ sur la journée + 2290€ par le 3637 = 11305€

- Une journée nationale de protestation des élus (Association des Maires de France) aura lieu le 19 Septembre contre la baisse des dotations de l'état
- Le départ à la retraite d'un employé municipal est repoussé – retraite pour carrière longue refusée par la CNRACL
- Absence du Maire pendant l'été

DELIBERATION 2015-06-00004

MOTION RELATIVE A LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT, PROPOSEE PAR LA FEDERATION DES MAIRES



FEDERATION DES MAIRES DE SAVOIE

Proposition de Motion à l'attention des communes et EPCI de Savoie

Dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie - alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € - et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de - 63 % !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre

M. VALAZ expose qu'il s'oppose à cette motion, considérant qu'il s'agit de politique « politicienne » et qu'il faut réfléchir à une autre gestion financière.

5 CONTRE VALAZ-CADENEL-DENCHE-MERCIER-FUGIER

3 ABSTENTIONS ROSAT-SAGANEITI-FLORENT

OUVERTURE DES BASSINS

Christophe VALAZ pose la question de la non- ouverture de certains bassins.

Le Maire a fait le choix de n'ouvrir que deux bassins sur les cinq qui ont été rénovés, à savoir celui place de la Mairie et celui du Planay proche de la zone du tri sélectif, et précise aussi que d'autres points d'eau sont ouverts ailleurs sur la commune.

Chef lieu

1 Place de la Mairie

1 Planay

1 bassin Mas (Maison Mercier)

2 bassins au Cours

1 zone de loisirs (actuellement fermé évacuation bouchée)

1 point d'eau WC du chalet.

Hameaux

1 bassin la Fouettaz,

3 bassins sur la Combaz,

1 bassin au Replain,

1 bassin aux Valloz,

Sur St Thomas

1 aux Bochet,

1 Ramaz,

1 au Ferlay d'en bas

1 au Ferlay

donc 4 ou 5 sur St Thomas, et probablement 1 ou 2 de plus sur le secteur hameaux et chef-lieu.

DELIBERATION 2015-06-00001

Portage de la maîtrise d'ouvrage unique par la commune de la Bâthie

DELIBERATION 2015-06-00002

création d'un emploi contractuel pour l'année scolaire 2015-2016

DELIBERATION 2015-06-00003

annulation d'une créance

DELIBERATION 2015-06-00004

motion relative a la baisse des dotations de l'Etat, proposée par la Fédération des maires de Savoie